



Directive 355 (1975)¹

Différend au sujet des droits de pêche entre la République fédérale d'Allemagne et l'Islande

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Eu égard à la [Résolution 604 \(1975\)](#), portant réponse aux 14 e et 15 e rapports annuels de l'AELE,
2. Invite sa commission de l'agriculture à suivre - au besoin en liaison avec la commission des questions juridiques- les négociations sur les droits de pêche actuellement en cours entre la République Fédérale d'Allemagne et l'Islande, et à offrir le cas échéant ses bons offices aux deux parties.

1. Discussion par l'Assemblée le 7 octobre 1975 (15 e et 16 e séances) (voir [Doc. 3661](#) voir [Doc. 3661](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement). Texte adopté par l'Assemblée le 7 octobre 1975 (16 e séance).

